

abord on ne les croirait pas sortis de la même plume. Le premier est un commentaire des *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne, intitulé : *Arresta amorum cum commentariis Benedicti Curtii Symphori*. Le second, dictionnaire des mots de la jurisprudence civile et canonique, a pour titre : *Enchiridion juris utriusque terminorum* (Lyon, 1543). Le troisième est l'histoire naturelle des jardins et des arbres, en trente-trois livres, recueillis des meilleurs auteurs : *Hortorum, libri XXX, in quibus continetur arborum historia, partim ex probatissimis quibusque auctoribus, partim ex ipsius Benedicti Curtii observatione collecta* (Lyon 1561). Benoît Court était regardé de son temps comme un homme d'esprit et un habile jurisconsulte ; selon le jugement du père Colonia, son *Traité des jardins* suffirait à lui seul pour immortaliser son nom. Cependant cette opinion a été contestée.

Claude Paterin, habile dans la jurisprudence civile et canonique, fut député par la ville de Lyon, sa patrie, aux Etats généraux qui se réunissaient à Orléans sous le règne de Louis XII, pour garantir la France contre les entreprises du Pontife romain. Quelque temps après, il devint chancelier de Milan. Pendant la captivité de François I^{er}, Louise de Savoie, régente du royaume, le plaça à la tête du parlement de Bourgogne, où il remplissait déjà la charge de second président. Cette nouvelle faveur ne trouva que des approbateurs par suite de sa réputation méritée de vertus, de droiture, d'expérience et de bonté.

Cet illustre magistrat était membre de la Société académique de Fourvière. Il mourut à Dijon le 20 novembre 1551, emportant dans sa tombe les larmes et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Il fut porté à sa dernière demeure, revêtu de sa toge de président et accompagné de cinq gentilshommes.